

Petites et moyennes  
associations

---

# Assurance multirisque Raqvam



assureur militant

## **Culturel, humanitaire, artistique, sport, formation, socioculturel, social, loisirs, technique... la palette des activités des petites et moyennes associations est infinie.**

Si elles présentent toutes des risques différents, elles ont les mêmes critères quant à leurs besoins de garanties : solides, couvrantes, généreuses et surtout simples à souscrire.

Voilà pourquoi MAIF a conçu, pour les associations de moins de 500 adhérents, un contrat de protection forfaitaire tous risques.

➔ **Le contrat multirisque** Raqvam leur assure une sérénité totale quant à la protection des biens et des personnes, avec un minimum de temps consacré à la gestion administrative.

**Parce que votre passion est plus importante que tout.**



# L'assurance multirisque Raqvam

## Un large socle de garanties

➔ **Le contrat multirisque Raqvam est constitué de cinq garanties.**

> **Responsabilité civile-défense**  
couvrant toutes les activités;

Inclus également un service  
de **conseil juridique** par téléphone.

> **Recours-protection juridique;**

> **Indemnisation des dommages corporels;**

Ces garanties protègent les  
personnes pendant leurs activités,  
mais aussi au cours des trajets  
effectués dans ce cadre, qu'il s'agisse  
des dirigeants, des bénévoles,  
des salariés, des adhérents,  
des personnes accueillies et des  
participants, même occasionnels.

> **Dommages aux biens immobiliers  
et mobiliers**, aux équipements de  
la collectivité comme à ceux  
des participants;

> **Assistance.**

## Le + MAIF

### Des montants de garanties très élevés

- Jusqu'à 30 millions d'euros pour les dommages corporels dans le cadre de la responsabilité civile, parce que les petites et moyennes associations peuvent parfois être impliquées dans des sinistres très importants.
- Recours-protection juridique sans limitation de somme.
- Valeur de reconstruction pour les bâtiments ayant subi des dommages...

## Des garanties forfaitaires **non limitatives**

- > **Pas de liste limitative**  
des événements garantis.
- > **Pas de déclaration préalable**  
pour les manifestations  
ponctuelles.
- > **Pas de liste nominative  
des personnes assurées,**  
mais un nombre forfaitaire  
de bénéficiaires déclarés  
à la souscription.
- > **Pas de liste exhaustive  
des biens et des locaux**  
mais une valeur globale  
déclarée à la souscription...

**... pour un contrat tellement plus simple à gérer.**

Il vous suffit, chaque année, de vérifier que le nombre de bénéficiaires ainsi que la valeur totale des biens et équipements entrent toujours dans le forfait déclaré. Un gain de temps précieux pour vous et pour nous : votre tarif est établi sur la base de vos déclarations.

## Des garanties **complémentaires en option**

- > **Protection renforcée**  
pour les dirigeants  
de l'association.
- > **Garantie corporelle renforcée**  
dans le cadre des activités  
sportives : I.A. Sport +.
- > **Autres risques spécifiques :**  
annulation de spectacles,  
de voyages, assurance pour  
les chevaux et poneys...



Et si vos bénévoles ou salariés utilisent leur véhicule personnel pour les besoins de l'association, il existe le contrat des véhicules personnels Auto-mission. Renseignez-vous.



Passionnée d'art décoratif, je me suis peu à peu spécialisée dans la céramique, et je fais partager ce goût au sein de notre petite association. Je loue cet atelier depuis trois ans. J'y accueille une centaine de personnes qui viennent régulièrement se ressourcer en exprimant leur créativité.

La MAIF m'a demandé deux choses : le nombre d'adhérents, et la valeur globale des biens. C'est tout. Je suis tranquille, tout est garanti : les installations, les fours de cuisson, et même l'exposition de fin d'année où nous montrons nos réalisations, avec, je l'avoue, quelque fierté !

**Annie**, créatrice animatrice de l'Atelier bleu

# Les + techniques

## Plus de **conseils**

- > **Diagnostic des besoins** de couverture généraux et spécifiques.
- > **Suivi actif** des dossiers de sinistre.
- > **Guides pratiques gratuits** en ligne.
- > **Engagement de MAIF** aux côtés du monde associatif.

## Plus d'**assurance**

- > **Protection complète :**
  - de toutes les personnes qui encadrent ;
  - de toutes celles qui pratiquent ou sont accueillies ;
  - de tous les bâtiments et les équipements.

## Plus de **prévention**

- > **Écoute et accompagnement** dans l'analyse des risques.
- > **Réunions régulières** d'information et de formation.
- > **Adaptation permanente** des contrats aux évolutions juridiques.

## Plus d'informations au **09 78 97 98 99**

(hors Drom. Appel non surtaxé, coût selon opérateur)

ou sur **MAIF.FR**

 **Rejoignez-nous sur Côté Associations**

Bien que conformes à la réalité au moment de leur publication, les informations contenues dans ce document ne sauraient se substituer aux dispositions contractuelles.

**MAIF** - société d'assurance mutuelle à cotisations variables - CS 90000 - 79038 Niort cedex 9.

Entreprise régie par le Code des assurances.

3412D-PMA - 02/2020 - Réalisation : Studio de création MAIF. Crédit Photo : Vgajic/GettyImages

Les témoignages sont des exemples fictifs. En aucun cas les personnes photographiées ne sont concernées par les exemples décrits.



Avec Ecofolio  
tous les papiers  
se recyclent.

